



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers

tenue dans la salle du conseil de l'école primaire Howick, 5 Lambton, Howick, Québec, le **mardi 1^{er} novembre 2022**, à 19 h 00, et à laquelle étaient présents les commissaires suivants, représentant un quorum du Conseil des commissaires :

- John Ryan, Président
- Raymond Ledoux, Vice-président, Circonscription électorale no 1
- Brenda Bourdeau, Commissaire représentant le Comité consultatif sur les besoins spéciaux
- Lina Chouinard, Circonscription électorale no 3
- Kenneth Crockett, Circonscription électorale no 4
- Dianne Eastwood, Circonscription électorale no 7, sur les équipes
- Barbara Ednie, Circonscription électorale no 9
- Dana Hoshowatiuk, Commissaire représentant les parents, niveau secondaire, est arrivée à 19 h 18
- Bart Jeuris, Commissaire représentant les parents, niveau élémentaire
- Jennifer Largan, Commissaire représentant les parents isolés
- Abdul Pirani, Circonscription électorale no 6
- Peter Stuckey, Circonscription électorale no 8
- Joy Thomas, Circonscription électorale n° 5
- Karin Van Droffelaar, Circonscription électorale no 2
- Debra Wright, Circonscription électorale no 10, est arrivée à 19 h 04

Egalement présents :

- Rob Buttars, Directeur général
- Mike Helm, Directeur général adjoint & Secrétaire général
- Eric Colbert, Directeur des ressources matérielles
- Chantal Martin, Directrice de la formation continue
- Cuthbert McIntyre, Directeur des ressources humaines
- Terence Savoie, Directeur des services financiers
- James Walker, Directeur des services éducatifs et technologiques, Représentant de la NFAA
- Luisa Benvenuti, Gestionnaire, Services administratifs
- Invités - David & Joan D'Aoust
- Membre du public

Rappel à l'ordre et discours d'ouverture

Le président ouvre la réunion à 19 h 04 et souhaite la bienvenue aux membres, en saluant l'ancien président, David D'Aoust, et son épouse Joan.

Déclaration de reconnaissance

Le commissaire D. Hoshowatiuk a reconnu que la terre sur laquelle nous nous réunissons est le territoire traditionnel et non cédé des Mohawks, un endroit qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les nations.

Déclaration de conflit

Aucune n'a été faite.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté, sur une motion de J. Largan.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Dispense - Lecture du procès-verbal du 2022-10-04

La lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2022-10-04 a été supprimée sur une motion du commissaire J. Largan.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Adoption du procès-verbal du 2022-10-04

Il est proposé par le commissaire K. Van Droffelaar que le procès-verbal de la réunion du 2022-10-04 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Période de questions du public

Une mère d'un élève qui fréquente l'école secondaire CVR, par choix, a indiqué les démarches que les parents ont entreprises auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour que leurs enfants soient autorisés à monter dans le bus qui va à CVR ; elle a demandé ce que la commission scolaire fait pour les soutenir.

Résolution #CC22-11-01-001

Lettre aux MRC du Haut-St-Laurent et du Roussillon

Il est proposé par le vice-président R. Ledoux que le Conseil des commissaires écrive une lettre aux préfets de la MRC du Haut-St-Laurent et de la MRC de Roussillon, avec copie aux députés de la région, pour leur faire part de leur mécontentement quant au retrait de nos élèves de ce service de transport public.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Reconnaissance

Ancien président David D'Aoust

L'ancien président du conseil scolaire de New Frontiers a été récompensé pour son dévouement et ses services aux élèves, au personnel et aux citoyens de la communauté du conseil scolaire de New Frontiers et a reçu un certificat à cet effet.

Commissaires sortants représentant les parents

Le président a reconnu la commissaire D. Hoshowatiuk pour son service en tant que commissaire représentant les parents des écoles secondaires, et le commissaire B. Jeuris pour son service en tant que commissaire représentant les parents des écoles primaires. Il les a remerciés tous les deux pour leur dévouement, reconnaissant le temps qu'ils ont consacré - y compris plusieurs soirées - loin de leurs familles afin de servir les autres.

Résolution #CC22-11-01-002 - Directeur général Rob Buttars

Attendu que l'Association canadienne des administrateurs de systèmes scolaires (ACAS) rend hommage aux membres qui ont fait preuve d'une capacité de leadership exemplaire et ont amélioré l'administration scolaire, en leur décernant le prix Xerox EXL ; que cette reconnaissance a normalement lieu lors du congrès annuel de l'ACAS ; que M. Rob Buttars a été proposé par l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGESBQ) ; que la candidature de M. Buttars était accompagnée d'une lettre rédigée par le président de l'ADGESBQ, M. Mike Dubeau, et comprenait le texte suivant :

" Depuis 2013, Rob est fier d'occuper le poste de directeur général de la Commission scolaire New Frontiers, un district scolaire qui dessert des communautés suburbaines et rurales au sud de Montréal. Les défis du district de Rob comprennent une petite population répartie sur un vaste territoire géographique ainsi que des communautés indigènes et socio-économiquement marginalisées.

Dans ces divers rôles, Rob a placé la réussite des étudiants au cœur de son leadership. Toutes les initiatives qu'il a menées visaient à aider les étudiants vulnérables à réussir. Que ce soit par la mise en œuvre d'un programme de remplacement des suspensions pour les élèves du secondaire, la création d'un centre d'apprentissage communautaire pour soutenir les communautés rurales et privées de droits, ou l'amélioration de l'éducation des adultes et des possibilités de formation professionnelle dans toute la province, Rob s'est engagé à exploiter le pouvoir de l'éducation publique pour servir tous les apprenants.

"Le leadership de Rob a eu un impact positif sur l'ensemble de la province de Québec. Il a été président de l'ADGESBQ et fait toujours partie de l'exécutif de ce comité en tant que vice-président. Dans ce rôle, il interagit directement avec les autres leaders du système et le ministère de l'Éducation. Rob est actuellement président du English Language Vocational Education Council (ELVEC), un comité provincial qui défend et renforce les possibilités de programmes de formation professionnelle dans la province. Il est également le représentant de la DG à la table Entente Canada-Québec, un comité qui supervise la distribution et la gestion du financement de la langue minoritaire que le réseau d'enseignement anglais reçoit annuellement du gouvernement fédéral. Rob a également siégé à de nombreux comités visant à accroître la réussite des élèves et à améliorer les programmes d'études tout au long de son parcours éducatif." Le prix Xerox EXL de cette année a été décerné à M. Bevan Daverne, surintendant de la Golden Hills School Division, de Strathmore, en Alberta ; les deux finalistes, M. Buttars et M. Philippe Brulot, ont également été reconnus lors de la conférence de cette année et dans le bulletin Leaders & Learners de l'ACSA ;

Par conséquent, il a été proposé par le vice-président R. Ledoux que la Commission scolaire New Frontiers reconnaisse officiellement la contribution de M. Buttars au système d'éducation publique du Québec et de tout le Canada ; et que M. Buttars soit également reconnu pour son dévouement à la Commission scolaire New Frontiers et pour les nombreuses contributions qu'il a apportées localement aux élèves, au personnel, aux familles et aux communautés que nous servons.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Rapport QESBA

Le président a fait rapport sur la dernière réunion de l'ACSAQ au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés : Le projet de loi 96, le nouveau ministre Drainville, la nouvelle sous-ministre Carole Arav, les présentations aux audiences du Sénat sur le projet de loi C-13, une réunion avec l'ombudsman national et la séance de perfectionnement professionnel avec le chef Delorme tenue le 29 octobre 2022.

Rapport du Comité exécutif

Le président fait le point sur la réunion du 11 octobre 2022, au cours de laquelle les points suivants ont été abordés : séance de perfectionnement professionnel pour les commissaires le 29 novembre, plan triennal et examen de l'ajout de l'enseignement professionnel aux désignations des écoles secondaires, et quatre politiques sur lesquelles travaillent les divers comités permanents.

Rapport du directeur général

Le directeur général présente les mises à jour des réunions des comités permanents du 18 octobre 2022 ; le rapport sera placé dans le dossier de la gouvernance.

Départ de la réunion

À 20 h 03, le vice-président s'est retiré de la salle du Conseil.

Résolution #CC22-11-01-003

Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ) - Frais d'adhésion

Attendu que le Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ) est l'organisme directeur du sport scolaire primaire et secondaire, collégial et universitaire au Québec ; que la Commission scolaire New Frontiers (CSNF) est affiliée au RSEQ Montérégie depuis de nombreuses années ; que la CSNF souhaite renouveler cette affiliation pour l'année à venir ; que le Conseil des commissaires doit adopter une motion confirmant notre affiliation sportive au RSEQ Montérégie pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Par conséquent, il a été proposé par le commissaire K. Van Droffelaar que la Commission scolaire New Frontiers verse au Réseau du Sport Étudiant du Québec - Montérégie des frais d'affiliation de base (363,30 \$) et un taux d'adhésion per capita aux niveaux primaire et secondaire, basé sur les inscriptions au 30 septembre 2022 dans toutes nos écoles, de vingt-cinq cents par élève (0,25 \$) au niveau primaire et de vingt-six cents par élève (0,26 \$) au niveau secondaire.25 \$ au niveau élémentaire et vingt-six cents par élève (0,26 \$) au niveau secondaire ; et qu'un enseignant (à déterminer) du niveau secondaire et Kara Johnstone (niveau élémentaire) soient désignés comme représentants de la Commission scolaire auprès du Réseau du Sport Étudiant du Québec.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Résolution #CC22-11-01-004

Autorisation de participer à un appel d'offres d'achat CAG-2022-7512-50 - Équipement de réseau

Attendu que la Commission scolaire New Frontiers (CSNF) renouvelle et met à niveau le réseau sur une base régulière ; et que les services d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ont une offre d'appel d'offres dont les critères répondent aux besoins de la CSNF ; et que le contrat serait en place pour cinq ans et débiterait le 1er mars 2023 ; et considérant que le contrat se terminera le 29 février 2028, avec la possibilité d'un renouvellement de deux ans ; et considérant que le coût total anticipé sur cinq ans pour l'appel d'offres d'équipement de réseau est estimé à 221 000 \$, ce qui dépasse l'autorité du directeur général tel que prévu dans le règlement BLA "Délégation de pouvoirs du Conseil au directeur général" ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des services éducatifs, il est proposé par le commissaire K. Van Droffelaar que le Conseil des commissaires autorise la Commission scolaire New Frontiers à conclure un contrat avec le récipiendaire de l'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2022-7512-50 pour l'achat d'équipement de réseau, y compris des routeurs Wi-Fi, des commutateurs d'infrastructure, un pare-feu, etc. à compter du printemps 2023 ; et que le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à signer et à donner effet à ce contrat.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Résolution #CC22-11-01-005

Plan d'emprunt - Ligne de crédit

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6.001), la Commission scolaire New Frontiers (l'"Emprunteur") désire établir un régime d'emprunts, lui permettant d'emprunter par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la partie de ses projets d'investissement subventionnés par le ministère de l'Éducation notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les "Projets"); et considérant que le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu du présent régime d'emprunts ne pourront excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (R.L.Q., chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière re pour ces projets ; et considérant que les projets seront financés uniquement par le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ; et considérant que, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit ; et attendu que le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour le compte de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures ; et attendu qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunt et d'en approuver les modalités ; et attendu que, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur désire, dans le cadre de ce régime d'emprunt, que le pouvoir d'emprunter et le pouvoir d'approuver les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ; que le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, dans le cas d'un prêt ou d'une marge de crédit à court terme, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, qui peut agir seul ; et considérant que ce régime d'emprunt doit être autorisé par le ministre de l'Éducation conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière ; qu'il est nécessaire de renouveler toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Il a donc été proposé par le commissaire A. Pirani :

1. Que, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à mettre en place un régime d'emprunt lui permettant d'emprunter par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement , pour financer la portion subventionnée par le ministre de l'Éducation de ses projets d'investissement , notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les " Projets "), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les prêts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
 - b) Les emprunts au titre de la ligne de crédit seront effectués en vertu de la convention de ligne de crédit conclue avec le ministre des Finances, en tant que gestionnaire du Fonds de financement, conformément aux conditions qui y sont énoncées ;
 - c) le montant des emprunts effectués dans le cadre de la ligne de crédit ne doit, à aucun moment, dépasser le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il a émises pour ces projets ; et
2. Que les projets soient financés uniquement par le ministre des Finances, en tant que responsable du Fonds de financement ; et
3. Que, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes de prêt par marge de crédit soient initiées par cette dernière ; et
4. Que, pour déterminer le montant des emprunts visés au paragraphe 1(c), seul le solde des emprunts en cours auprès du ministre des Finances, en tant que responsable du Fonds de financement, soit pris en compte ; et
5. Que l'Emprunteur soit autorisé, à l'exception des demandes d'emprunt de marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à soumettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour reconnaître chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêts sur la marge de crédit ; et
6. Que, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital du prêt de la marge de crédit soit versé, à la date du prêt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et au nom de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses encourues pour les projets d'investissement de l'Emprunteur dont la gestion lui a été confiée ; et
7. Que le directeur général ou le directeur général adjoint de l'Emprunteur, à condition que les deux agissent conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de ligne de crédit, à consentir à tout ajout ou modification qui ne soit pas matériellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts de la Ligne de crédit ; et

Résolution #CC22-11-01-005 - Plan d'emprunt - Ligne de crédit - suite

8. Qu'en plus des agents identifiés au paragraphe 7, le directeur des ressources financières ou le coordonnateur des ressources financières, ou le coordonnateur des ressources financières par intérim de l'Emprunteur, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à exécuter en vertu du présent plan d'emprunt toute confirmation de transaction requise pour conclure un prêt de ligne de crédit ou pour effectuer un remboursement en vertu de cette ligne de crédit ; et
9. Que cette résolution remplace toutes les résolutions précédentes adoptées dans le même but.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité

Retour à la réunion

À 20 h 11, le vice-président est retourné à la salle du Conseil et était présent pour voter sur le plan d'emprunt.

Rapports des présidents des comités permanents - Réunions du 20 septembre 2022

- Services éducatifs - Le commissaire K. Van Droffelaar, président, a fait état des nombreux événements et activités qui se déroulent dans nos écoles et centres.
- Ressources humaines - Le commissaire B. Ednie, président, a fait état de trois politiques sur lesquelles le comité travaille et d'une mise à jour de la dotation en personnel administratif.
- Opérations - Le vice-président A. Pirani indique que les rôles de président et de vice-président ont été revus et que des mises à jour financières ont été fournies ainsi que des informations sur le programme de dépistage du radon.

Rapport du comité des parents

La commissaire J. Largan a fait le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2022, qui s'est déroulée en personne dans les bureaux de la commission scolaire ; les résultats des élections suivantes ont été présentés : Présidente, Jennifer Largan ; vice-présidente, Caleigh Saucier ; les sièges des commissaires représentant les parents sont allés à : Jennifer Largan, At Large ; Lorne Ferguson, Elementary ; Caleigh Saucier, Secondary. La représentation des parents au sein des comités permanents sera assurée par : Jennifer Largan, Ressources humaines ; Lorne Ferguson, Services éducatifs ; Caleigh Saucier, Opérations.

Comité consultatif sur les besoins spéciaux

La commissaire B. Bourdeau a fait un compte-rendu de la réunion du SNAC du 5 octobre, au cours de laquelle le comité a réfléchi à des sujets pour cette année ; la création d'un manuel pour les parents est une idée.

Comité d'audit

Le commissaire L. Chouinard, réélu président du comité de vérification, a fait un compte rendu de la première réunion au cours de laquelle le processus de vérification a été examiné, ainsi qu'un historique du plan de redressement financier.

Nouvelles affaires

Il n'y a pas de nouvelles affaires à discuter.

Liste des décaissements

Les commissaires ont reçu la liste des déboursés pour les mois d'octobre 2022 :

Chèque	#Date	Payé à	Montant
221044	10/14/2022	9072-0103 QUEBEC INC.	24,737.03
221045	10/14/2022	AUTOBUS DUFRESNE INC.	18,810.99
221046	10/14/2022	AUTOBUS RACINE LTEE	10,428.85
221047	10/14/2022	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	119,527.29
221050	10/14/2022	RO-BUS INC.	77,925.49
221051	10/14/2022	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	26,216.21
221052	10/13/2022	9166-3302 QUEBEC INC	11,325.04
221090	10/13/2022	LEARN QC	21,200.00
221133	10/13/2022	NOVEXCO/ HAMSTER	13,554.43
221136	10/13/2022	CHENELIERE EDUCATION INC.	16,470.40
221141	10/13/2022	ACIERS H & H INC (LES)	24,183.23
221156	10/13/2022	CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC.	262,679.60
221157	10/13/2022	CONSTRUCTIONS VALRIVE	217,210.76
221158	10/13/2022	COPICOM INC	14,899.13
221163	10/13/2022	EDITIONS CEC INC., LES	26,514.48
221170	10/13/2022	ERPI-EDITIONS DU RENOUVEAU PEDAGOGIQUE INC	20,957.31

221180	10/13/2022	GROUPE ICLASS CANADA	39,436.43
221182	10/13/2022	GROUPE MINOV INC	19,935.14
221193	10/13/2022	MICRO LOGIC	17,788.93
221207	10/13/2022	ROMCOBAT BATIMENTS INC	79,451.06
221241	10/26/2022	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	11,553.55
221242	10/21/2022	CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC.	240,062.63
221243	10/21/2022	CONSTRUCTIONS J. BOULAIS INC.	431,984.83
221244	10/21/2022	PAVAGES ULTRA INC.(LES)	99,060.67
221250	10/31/2022	9072-0103 QUEBEC INC.	25,783.30
221251	10/31/2022	AUTOBUS DUFRESNE INC.	18,810.98
221252	10/31/2022	AUTOBUS RACINE LTEE	10,428.85
221253	10/31/2022	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	139,084.96
221255	10/31/2022	CIE TRANSBUS (1986) INC.	16,033.00
221257	10/31/2022	RO-BUS INC.	84,065.15
221258	10/31/2022	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	22,793.39
221285	10/27/2022	IXL LEARNING	21,317.00
221315	10/27/2022	TEACHING SOLUTIONS SOFTWARE	21,015.13
221332	10/24/2022	HYDRO QUEBEC	27,561.57
221351	10/27/2022	ACIERS H & H INC (LES)	13,971.91
221356	10/27/2022	BOHAM GAZ INC.	17,920.62
221369	10/27/2022	DENEALT PLOMBERIE INC.	30,487.36
221375	10/27/2022	ERPI-EDITIONS DU RENOUVEAU PEDAGOGIQUE INC	13,813.31
221385	10/27/2022	HEXAGON GEOSPATIAL	11,532.34

Correspondance

Le président a fait référence à deux pièces de correspondance envoyées - des lettres de bienvenue et de soutien aux députés nouvellement élus sur le territoire, et une note de remerciement à la députée sortante de Huntingdon, Mme Claire Isabelle, pour son formidable soutien à New Frontiers.

Affaires inachevées / Affaires en cours / Ordre général

Lors de la réunion du Conseil du 4 octobre 2022, les questions suivantes ont été posées lors de la première période de questions du public :

1. Matériel de lecture adapté à l'âge

Question : Un parent d'un enfant inscrit au programme pour les enfants de quatre ans à St. Willibrord, a exprimé son inquiétude concernant un livre lu à la classe de son enfant, dans le cadre du programme de sexualité, qui, selon elle, n'était pas approprié ; elle a demandé à savoir comment le Conseil scolaire établit les matériels de lecture appropriés à l'âge des élèves.

Réponse : Conformément à la loi sur l'éducation, le matériel de lecture est approuvé par le directeur, qui est reconnu comme le leader pédagogique de l'école. Il a également été noté que le livre en question n'a pas été lu à la classe, mais discuté lors de la soirée de rencontre avec les enseignants.

2. MRC Haut St-Laurent Question de transport

Question : La mère d'un enfant qui fréquente l'école secondaire régionale de Châteauguay Valley par choix, par le biais d'un transfert inter-écoles, a demandé à la Commission scolaire d'intervenir pour aider à rectifier la situation dans laquelle le service de transport de la MRC et du HSL refuse aux élèves d'utiliser ce service gratuit, en invoquant une mauvaise conduite et/ou un manque de place dans l'autobus.

Réponse : Conformément à la politique de la Commission scolaire, le transport n'est pas assuré lorsque les familles choisissent d'envoyer leurs enfants dans une école autre que leur école de quartier. Cela dit, un arrangement spécial a été fait pour transporter ces élèves de Ste Martine à l'école élémentaire Howick, où ils sont ensuite transférés dans un bus CVR.

Deuxième période de questions publiques

Il n'y avait plus de membres du public présent.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 20 h 39 sur une motion du commissaire B. Ednie.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.